

MARS 2024

**Contrat "Engagements Quartiers 2030"  
2024-2030  
Belleville-en-Beaujolais  
Quartier Aiguerande**



## Éditorial "Engagements quartiers 2030 »

### Contrat de ville de Belleville-en-Beaujolais. Quartier d'Aiguerande



**Pour l'État,**

**Madame Salwa PHILIBERT,  
Sous-Préfète, chargée de la politique de la ville**

Les contrats de ville ont vocation à traduire une ambition collective : agir ensemble pour les quartiers et avec leurs habitants.

**Agir** pour les quartiers dits prioritaires parce qu'ils sont prioritaires pour l'action publique.

**Agir** avec leurs habitants pour apporter des réponses, proposer des solutions, et aussi ouvrir des perspectives.

Le contrat de ville de Belleville-en-Beaujolais s'inscrit pleinement dans cette volonté en mettant les habitants, premiers concernés, au cœur de cette démarche. En juin 2023, une consultation citoyenne a ainsi été menée à l'initiative de l'État au sein du quartier Aiguerande avec l'appui de la commune, mais aussi d'acteurs locaux – la Mission Locale, Calame Calade et le Conseil Citoyen du quartier Aiguerande.

Que nous disent les habitants ? Qu'il est souvent difficile de trouver un médecin, de trouver un emploi, de pratiquer un sport, d'avoir accès à la culture. Qu'ils souhaiteraient davantage de lien social et de dialogue. Qu'ils voudraient vivre sereinement dans un logement digne et dans un quartier tranquille, auquel ils sont souvent attachés. Qu'ils attendent les mêmes chances, les mêmes droits, les mêmes perspectives que dans tout autre quartier, toute autre ville, tout autre territoire.

C'est pourquoi, le choix a été fait que la participation citoyenne irrigue ce contrat de ville tout au long de sa mise en œuvre.

L'ambition collective portée par ce contrat est aussi celle de l'État, qui s'est donné les moyens de cette orientation par le plan « Quartiers 2030 » lancé par le Président de la République avec un objectif clair : agir dès aujourd'hui pour les quartiers de demain. C'est affirmer le rôle de l'école républicaine, vecteur d'émancipation. C'est agir contre les inégalités à la racine. C'est lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances. C'est faire de la transition écologique l'opportunité de mieux vivre chez soi et

dans son quartier. C'est favoriser l'accès aux droits par des solutions de proximité. C'est agir pour les transitions, en réservant une part du Fonds vert aux quartiers prioritaires. C'est agir pour la cohésion sociale et l'accompagnement de tous les parcours, avec notamment le Pacte des solidarités conclu avec le Département du Rhône.

**Dans cette ambition collective, les collectivités territoriales jouent un rôle irremplaçable.** C'est avec elles, dans le dialogue et parce que leurs acteurs connaissent de près les quartiers et leurs évolutions, que les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été identifiés, afin d'orienter l'action publique au plus près de la réalité des territoires, vers les quartiers qui en ont le plus besoin. Je souligne aussi l'action incontournable que mènent les communes en matière de solidarités, de développement social, de tranquillité, ainsi que dans leur soutien au sport, à la culture, à l'éducation. L'État se tient à leur côté.

Ce contrat de ville est le fruit d'un travail étroit entre l'État et la commune de Belleville-en-Beaujolais qui se sont largement investis dans son élaboration pour en faire un outil renoué, adapté aux enjeux du bassin de vie. Cette feuille de route qu'est le contrat de ville traduit bien l'engagement fort de la collectivité dans cette entreprise collective.

**Enfin, je voudrais saluer l'ensemble des acteurs qui mettent en œuvre cette grande entreprise d'égalité,** née il y a plus de quarante ans, qu'est la « *politique de la ville* » : les bailleurs sociaux, les associations dans toute leur diversité, les entreprises engagées, les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie. Qu'ils en soient remerciés. Ils sont ainsi partie prenante de cette ambition collective.

Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée, qui s'adapte aux réalités de terrain et identifie le quartier où les partenaires du contrat de ville doivent associer leurs compétences et leurs moyens. Il concerne, pour Belleville-en-Beaujolais, le quartier d'Aiguerande et près de 1 500 habitants

Nul ne peut nier ou minimiser les défis, parfois les difficultés de nos quartiers. Mais nul ne peut, non plus, ignorer la somme d'énergies, d'initiatives, de volontés qu'ils concentrent. Alors, avec leurs habitants, construisons ensemble les quartiers de demain !

## Sommaire

I.	Avant-propos aux bellevillois et habitants d'Aiguerande .....	1
II.	Présentation du territoire de Belleville-en-Beaujolais et du quartier Aiguerande.....	3
III.	Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » : contexte et enjeux.....	5
	1. <b>La politique de la ville et le contrat de ville en quelques mots</b> .....	5
	2. <b>Retour sur le contrat de ville 2015-2023</b> .....	6
	3. <b>Le contrat « Engagements Quartiers 2030 »</b> .....	8
	4. <b>Méthodologie d'élaboration</b> .....	8
	5. <b>Engagements des signataires</b> .....	9
IV.	Les 6 grands enjeux du nouveau contrat de ville.....	11
	1. <b>Améliorer le cadre de vie au quartier Aiguerande et rendre accessible à tous la promesse de la Ville Bioclimatique et Positive</b> .....	11
	2. <b>Renforcer la tranquillité publique, la sérénité au quotidien et le vivre-ensemble</b> .....	15
	3. <b>Permettre la réussite éducative et l'émancipation du plus grand nombre</b> .....	18
	4. <b>Favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi</b> .....	22
	5. <b>Permettre à chacun de trouver sa place en tant que citoyen et d'accéder à ses droits</b> ..	24
	6. <b>Renforcer l'accès à la santé en tant que droit pour tous</b> .....	25
	7. <b>Favoriser l'égalité hommes-femmes (axe transversal)</b> .....	28
V.	La mise en œuvre de la politique de la ville.....	29
	1. <b>La gouvernance, l'animation et le pilotage du contrat de ville</b> .....	29
	2. <b>L'appel à projet, un outil de financement qui rythme le travail annuel</b> .....	31
	3. <b>Modalités d'évaluation du contrat de ville 2024-2030</b> .....	31
VI.	Annexes.....	33

**Précision méthodologique sur les données utilisées** : les données les plus récentes concernant les quartiers politiques n'étant pas disponibles, ce document s'appuie majoritairement sur des données de 2019 et considère l'année 2020 lorsque cela est possible.

## **I. Avant-propos aux bellevillois et habitants d'Aiguerande**

Vous avez entre les mains le Contrat de Ville 2024-2030 du quartier Aiguerande, principal outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville. Mais qu'est-ce que la Politique de la Ville ? Il s'agit d'une politique publique visant à réduire les inégalités entre un espace « prioritaire » (ici le quartier Aiguerande) et le reste d'un territoire (ici la commune de Belleville-en-Beaujolais).

La loi Lamy du 21 février 2014 fixe trois critères cumulatifs pour caractériser un quartier prioritaire de la politique de la ville :

- un nombre minimal de 1000 habitants ;
- le quartier se situe dans une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants ;
- le quartier présente un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport au territoire national mais aussi de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier prioritaire.

Un espace urbain peut donc être classé prioritaire par l'Etat quand l'ensemble de ses habitants rencontre globalement plus de difficultés que sur le reste du territoire à accéder à différentes ressources comme l'emploi, la formation ou la santé. L'espace de vie de ces personnes peut aussi être plus dégradé et soumis aux incivilités.

A Belleville-en-Beaujolais, le quartier Aiguerande est reconnu prioritaire depuis la signature du contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2023. Dès lors, la politique de la ville a permis à la communauté de communes Saône-Beaujolais, l'Etat et les acteurs locaux de travailler autour d'un objectif commun : l'amélioration des conditions de vie des habitants et la lutte contre les inégalités qui les touchent. Concrètement, cette politique a permis le développement de dispositifs comme les ateliers de Français Langue Etrangère du Centre Social qui facilite l'apprentissage de la langue. Elle contribue aussi à soutenir financièrement le travail d'acteurs bien connus sur la commune, comme l'écrivain public Calame Calade.

Arrivé à échéance fin 2023, le contrat de ville doit à présent être renouvelé. Dans cette perspective, la mairie et l'Etat ont procédé en 2022 à l'évaluation du travail réalisé jusqu'alors : l'évaluation du précédent contrat de ville devait permettre de montrer dans quelles mesures les projets soutenus ont amélioré la situation et le cadre de vie des habitants. Il ressort de cette démarche que la politique de la ville a facilité l'accès pour les habitants, à des opportunités auxquelles ils n'auraient peut-être jamais eu accès autrement. Et c'est bien là l'objectif de la politique de la ville : rétablir l'égalité des chances en facilitant l'accès à ceux qui en sont le plus éloignés, aux ressources pour vivre dignement, s'intégrer et s'émanciper.

Afin de poursuivre le travail et de préparer le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, la commune et l'Etat ont souhaité s'appuyer sur les besoins exprimés par les habitants. Des concertations citoyennes ont donc été organisées au cours du mois de juin 2023 : qu'aiment-ils à propos de leur quartier ? Qu'est-ce qui est plus compliqué ? Quelles difficultés rencontrent-ils en matière d'accès à l'emploi ou d'accès aux droits ? En parallèle des axes d'intervention jugés prioritaires par la commune, le présent contrat de ville s'appuie ainsi sur les retours formulés par les habitants. Ce document reprend ces éléments en définissant 6 orientations permettant la mise en place d'actions concrètes.

## II. Présentation du territoire de Belleville-en-Beaujolais et du quartier Aiguerande

La commune de Belleville-en-Beaujolais c'est...

**13 500 habitants**

**34 élus**

**22,5 km<sup>2</sup> de superficie**

**7000 emplois**

**12,3 M€ (fonctionnement) et 11,7 M€**

**(investissement) de budget**

5 structures d'accueil Petite Enfance (76 places), 1 Relais Petite Enfance (88 assistantes maternelles), 18 équipements sportifs municipaux, 1 musée classé monument historique

Belleville-en-Beaujolais (13 500 habitants) est la ville-centre de la communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) rassemblant 35 communes pour environ 45 000 habitants, au Nord du département du Rhône, à mi-distance entre les agglomérations de Mâcon et Villefranche-sur-Saône. Belleville-en-Beaujolais est particulièrement bien

connectée à sa région, traversée par l'autoroute A6 et le réseau ferré permettant de rejoindre la métropole lyonnaise en 40 minutes. Depuis 2018, et afin de mieux répondre aux besoins du territoire, la communauté de communes et la ville disposent de services mutualisés (340 agents). La compétence politique de la ville est optionnelle pour les communautés de communes. C'est pourquoi, en vertu de la délibération 2023.155 du 14 décembre 2023 du conseil communautaire, la compétence politique de la ville a été restituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est exercée par la commune de Belleville-en-Beaujolais.

Face à l'aggravation progressive de la situation climatique, il est aujourd'hui essentiel de repenser nos modes de vie et de développement. Consciente de cet enjeu, Belleville-en-Beaujolais s'engage depuis 2020 dans une transformation urbaine majeure en faveur de la transition écologique visant à devenir la première ville bioclimatique de France en 2035.

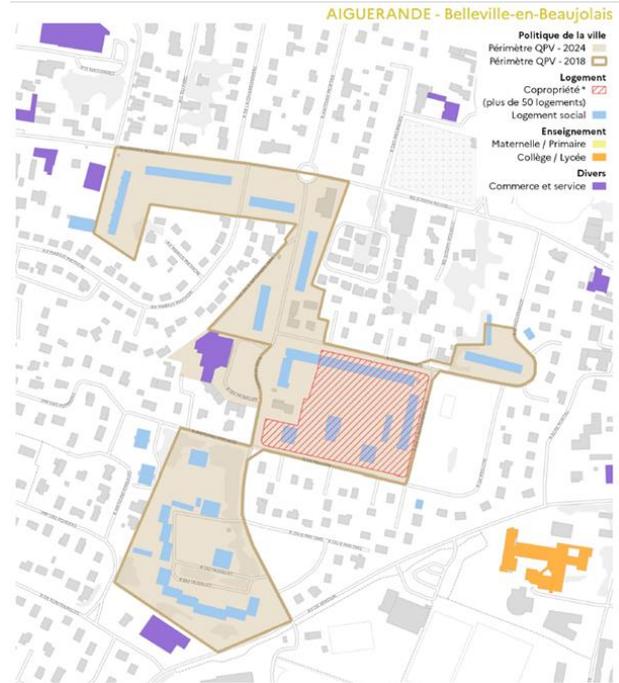


## Les chiffres clés du quartier Aiguerande

**1393 habitants** (2018) soit 11% de la population de la commune

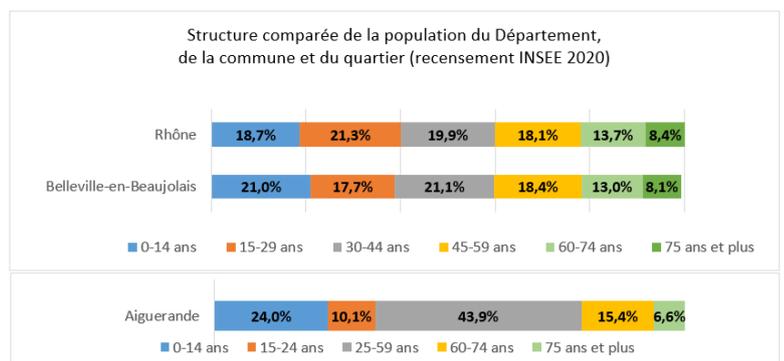
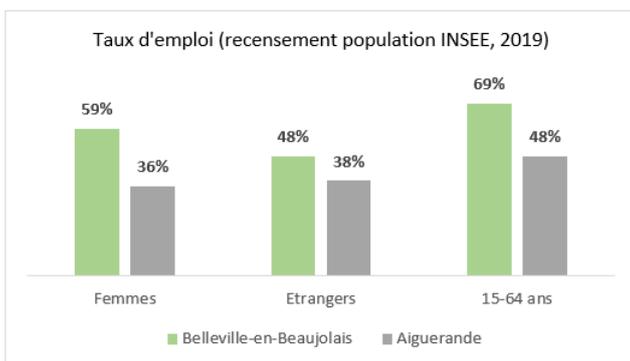
**9 hectares** de superficie

**698 logements**



Sources : DDT69, DGFIP, Métropole de Lyon, RPLS, SIG Ville, SYTRAL  
Fond de carte : BDTOPO® – 2023, © IGN Paris – Editée le : 01/02/2024 – Diffusion : libre

Construit à partir des années 1950, le quartier Aiguerande est situé à l'ouest de Belleville-en-Beaujolais. Sa population compte 1393 habitants pour 9 hectares avec en 2019, une part importante de moins de 25 ans (32%) et une population fortement féminisée (53%). La part des résidents étrangers<sup>1</sup> est de 25% et celle immigrée<sup>2</sup> de 28%. Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi (48% en 2019) est plus bas que sur la commune (69%), avec une activité plus faible chez les femmes (36% contre 59% sur la commune) et les étrangers (38% contre 48%). Entre 2015 et 2019, la part d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté a progressé passant de 39,3% à 41,3% (FiLoSoFI 2019).



<sup>1</sup> Selon l'INSEE, « une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française »

<sup>2</sup> Selon l'INSEE, « une personne née étrangère, à l'étranger et résidant en France »

Le quartier se compose de 698 logements, pour 96% propriété de Deux Fleuves Rhône Habitat (ex-OPAC depuis le 1er janvier 2024). Le quartier Aiguerande accueille une Maison France Service (3 agents, plusieurs permanences) et une Maison du Rhône, des commerces (épicerie, coiffeur, bureau de tabac...), un City Stade, ainsi qu'un arrêt de transport en commun.

### III. Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » : contexte et enjeux

#### 1. La politique de la ville et le contrat de ville en quelques mots

La politique de la ville est une politique publique visant à réduire les inégalités entre quartiers prioritaires et leur unité urbaine de rattachement. Les habitants des quartiers connaissent en effet des niveaux de pauvreté qui rendent moins évident l'accès à de nombreuses ressources comme l'éducation, la santé, ou les droits. La politique de la ville s'appuie d'abord sur les dispositifs et moyens de droit commun mobilisés par les partenaires institutionnels et locaux mais dispose également de moyens et dispositifs propres permettant de pallier temporairement les manques du droit commun.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy (du nom du Ministre délégué de la ville, François Lamy) définit ainsi les objectifs de la politique de la ville :

- > Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- > Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- > Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- > Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- > Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- > Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- > Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- > Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- > Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

- > Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

## 2. Retour sur le contrat de ville 2015-2023

Initialement conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville 2015-2020 est rédigé en 2014 en partenariat avec le Département du Rhône. Plusieurs évènements prolongent sa durée de vie (Pacte de Dijon, crise sanitaire, émeutes urbaines de juin 2023) qui ne prend fin qu'en 2024. Le contrat de ville 2015-2023 s'est structuré sur plusieurs « piliers » thématiques :

- > Développement de l'activité économique et de l'emploi
- > Favoriser la cohésion sociale
- > Améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain
- > Jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

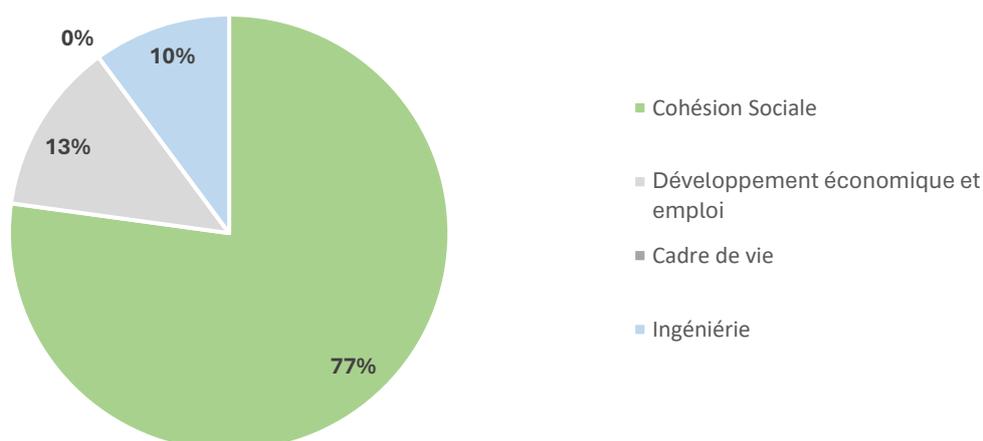
Menée en 2022, l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- > Malgré des indicateurs contrastés (taux de pauvreté ayant augmenté d'1 point et baisse de la population du quartier de 8,2% entre 2015 et 2019), la politique de la ville a permis d'enclencher des dynamiques indispensables afin de réduire durablement les inégalités au sein du quartier (mobilisation des acteurs, fonction d'expérimentation des fonds spécifiques, connaissance des publics...)
- > Le contrat de ville a offert des opportunités d'ouverture, d'expérimentation et d'apprentissage aux habitants, permettant ainsi de travailler au rééquilibrage de l'égalité des chances
- > La mobilisation du droit commun par les services et les partenaires locaux est réelle mais perfectible. On constate des logiques d'action encore trop distinctes entre projets financés dans le cadre de la politique de la ville et dispositifs de droit commun

## Données clés

- > Entre 2016 et 2023, une enveloppe moyenne de 21 732 €<sup>3</sup> mobilisée par la commune, pour le financement des programmations annuelles et de l'appel à projet « Ville, Vie, Vacances ». La communauté de communes a également contribué au financement des programmations annuelles avec un budget moyen de 6243<sup>4</sup>€, ainsi qu'au financement de l'ingénierie avec une enveloppe moyenne de 18 749€. Le budget annuel moyen attribué par l'Etat au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville est quant à lui de 50 000€.
- > Une dizaine de projets soutenus en moyenne annuellement dans le cadre de la programmation sociale ;
- > Entre 2019 et 2022, le pilier « Cohésion sociale » est celui qui a bénéficié de plus de subventions (77%), contre 13% pour le pilier « Développement économique ». N'ayant pas fait l'objet d'une démarche spécifique de renouvellement urbain, le pilier « Cadre de vie » a essentiellement été pris en charge par l'abattement TFPB et le droit commun (ex : entretien hebdomadaire du quartier par la structure d'insertion l'ABRI).

**Mobilisation des crédits spécifiques par orientation et poste de dépenses (2019-2022)**



<sup>3</sup> moyenne des enveloppes votées annuellement dans le cadre de la politique de la ville (donc hors droit commun)

<sup>4</sup> au titre des compétences « développement économique » et « éducation artistique et culturelle »

### 3. Le contrat « Engagements Quartiers 2030 »

La loi Lamy de 2014 fixe le niveau de revenu comme critère déterminant le caractère prioritaire d'un quartier. Sur cette base a été définie la géographie prioritaire qui comprend 1500 quartiers pour la période 2015-2023.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains révisé la géographie prioritaire pour porter le nombre de quartiers à 1632 (291 gardent le même périmètre, 960 le voient évoluer, 111 rentrent dans la géographie prioritaire et 40 en sortent). Le quartier Aiguerande, unique quartier prioritaire de la communauté de communes Saône Beaujolais, demeure dans la géographie prioritaire avec un périmètre légèrement modifié.

La circulaire du 31 août 2023 fixe les principales caractéristiques des contrats de ville 2024-2030 :

- > « Engagements Quartiers 2030 » : le contrat de ville sera orienté sur la réalisation des priorités exprimées par les habitants lors des consultations citoyennes de 2023 (voir section suivante). Commune, Etat et partenaires s'y engagent.
- > Une organisation des objectifs non plus en piliers obligatoires, mais variant selon les priorités de chaque territoire ;
- > L'introduction d'un volet « investissement » et de financements pluriannuels potentiels au travers d'un outil, la convention pluriannuelle d'objectifs réservée aux programmes de réussite éducative et aux petites associations de proximité ;
- > La mobilisation d'acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers au titre de l'emploi, du cadre de vie et de l'investissement dans les équipements du quartier.

### 4. Méthodologie d'élaboration

Le présent contrat de ville a été réalisé en plusieurs temps, en prenant en compte les retours de l'évaluation du contrat 2015-2023, les besoins exprimés par les habitants ainsi que les priorités de l'Etat et de la commune.

Conformément aux indications de la lettre de cadrage du ministre de la Ville en date du 3 avril 2023 et la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, la commune de Belleville-en-Beaujolais a procédé à un temps de consultation des habitants. Une matinée d'échange a ainsi été organisée vendredi 2 juin à la Maison Frances Service. Organisé sur le temps scolaire, ce moment a été complété par deux échanges avec le public jeune.

A partir de l'automne 2023, commune et Etat ont entamé une phase de mobilisation du droit commun. Ce temps dédié à l'échange avec les partenaires a permis de dégager des engagements spécifiques de la part des partenaires institutionnels et locaux. Ont ainsi été concertés France Travail, le Département, la Mission Locale, les bailleurs, la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie de Belleville-en-Beaujolais, la Maison des Adolescents, les services Education Artistique et Culturelle, Déchets et Commerces de la CCSB, le service des Sports et le service Jeunesse de la commune.

Ce travail a permis de recueillir les capacités d'action des partenaires et d'établir une liste de projets qui seront déclinés sur les prochaines années. Ces éléments ont été présentés et validés par Salwa Philibert, Sous-Préfète à la Politique de la Ville en décembre 2023.

## 5. Engagements des signataires

Afin de coordonner les interventions publiques au bénéfice des publics confrontés à des difficultés systémiques, le contrat de ville à l'instar des autres contractualisations de la sphère sociale garantit à ses bénéficiaires une logique de parcours. À ce titre, les cosignataires de ce contrat s'engagent - chacun selon ses compétences et ses modalités d'intervention - à veiller à une complémentarité et une articulation efficace du contrat de ville Engagements quartiers 2030 Belleville-en-Beaujolais avec les autres outils de contractualisation se déployant sur ce même territoire.

### > Pactes des solidarités et France Travail

Dans le cadre de la réforme de France Travail comme du Pacte national des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Afin d'investir pour les solidarités, la prévention de la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire, mais aussi afin d'investir pour le plein Emploi et bâtir France Travail, l'État et le Département s'engagent dans une contractualisation unique, à la fois dans le cadre du Pacte national des solidarités et de France Travail.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027, et se déclinent par les trois axes suivants : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; la transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l’insertion et à l’emploi dans le cadre de France Travail sont conclues pour l’année 2024 et visent à notamment à soutenir des actions qui densifient l’offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes, à façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l’emploi par le déploiement territorial d’un accompagnement rénové des allocataires du RSA, permettant notamment d’organiser l’intensité des parcours avec une programmation hebdomadaire d’actions de formation, d’accompagnement et d’appui pour les personnes qui en ont besoin.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de ces outils de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de l’échelle d’intervention et de la nécessaire prise en charge globale des parcours.

> Stratégie de prévention et de protection de l'enfance

La contractualisation relative à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance démontre la volonté de l'Etat de venir en appui des collectivités sur la protection de l'enfance qui appartient au bloc de compétences des départements. Contractualisée avec le département du Rhône depuis 2021, cette stratégie s'appuie sur quatre engagements fondamentaux pour les enfants et leurs familles : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. A la date de signature du présent contrat de ville, les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont attendues.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de la part des jeunes en quartiers politique de la ville et des besoins qui sont les leurs.

> Contrat de relance et de transition énergétique

A l'échelle du bassin de vie de la Communauté de communes Saône Beaujolais, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé le 14 décembre 2021, avec un avenant approuvé en février 2024. Il est le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique autour de 4 axes : anticiper et accompagner le territoire dans son besoin d'adaptation face aux impacts locaux du changement climatique (voirie verte, renaturation, ...), élaborer une stratégie pour une économie innovante, durable et créatrice d'emplois (réhabilitation ou construction bâtie à vocation économique), accompagner à la transition énergétique pour une société bas carbone (rénovation énergétique), développer la transversalité des politiques publiques et les coopérations

interterritoriales pour plus de cohésion sociale. Au regard de la prise en compte de la transition écologique dans le déploiement de la politique de la ville, il sera nécessaire d'associer les acteurs de la politique de la ville au déploiement de ce contrat.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de l'enjeu prioritaire de transition écologique des quartiers.

- > Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Rhône

Sur le territoire du département pour la période 2022-2026, le PDALHPD symbolise les engagements de l'Etat et du département du Rhône pour l'accès au logement et à l'hébergement des habitants en difficulté. Dans un contexte d'accroissement de la précarité et d'augmentation des dépenses des habitants en lien avec leur logement, le plan entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que dans le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc. Les instances du PDALHPD ont vocation à être des lieux de mise en cohérence des politiques du logement, de l'hébergement et des politiques sociales en favorisant une implication des habitants et des communes, au-delà des partenaires associatifs et institutionnels habituels.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de planification avec la politique de la ville, notamment compte tenu des difficultés de logement rencontrées par les habitants.

#### **IV. Les 6 grands enjeux du nouveau contrat de ville**

1. Améliorer le cadre de vie au quartier Aiguerande et rendre accessible à tous la promesse de la Ville Bioclimatique et Positive

Les consultations citoyennes ont fait ressortir les aspects que les habitants apprécient dans leur quartier : commerces et services de proximité, présence d'espaces végétalisés, d'équipements comme le City Stade. Par sa dimension historique, le quartier Aiguerande appartient aussi à la mémoire du territoire. Hier comme aujourd'hui, le quartier continue d'incarner pour ses habitants un espace de vie sociale auquel beaucoup sont attachés.

Ce faisant, les habitants ont exprimé un sentiment de dégradation progressive de leur cadre de vie. Présence d'encombrants, de nuisibles, de déchets au sol : la consultation citoyenne a révélé le souhait de retrouver un quartier entretenu. Les habitants attirent

également l'attention sur la dégradation du lien social et leur besoin de convivialité : face à la multiplication des incivilités et des tensions entre certains locataires, tous souhaitent préserver un quartier apaisé et convivial où se croisent les générations et les cultures.

Construit entre les années 1950 et 1970, le patrimoine bâti est vieillissant. Il manque de confort (isolation thermique et phonique), est parfois mal adapté aux locataires les plus âgés (absence d'ascenseurs dans certaines allées) comme aux familles, comme en témoigne une importante vacance sur les appartements T3 (une quinzaine chaque année). Le diagnostic en marchant d'avril 2023 pointe enfin que les espaces publics ne sont plus adaptés aux usages : vastes mais peu investis, notamment en été, où l'omniprésence du béton les rend difficilement fréquentables.

### **Focus sur... la Ville Bioclimatique et Positive 2035**

La Communauté de Communes Saône-Beujolais est profondément investie dans la transition écologique avec la mise en place de nombreuses initiatives volontaristes depuis 2010 (Plan Climat, démarche TEPos, réappropriation publique, locale et citoyenne de l'énergie...). Ville-centre de l'intercommunalité, Belleville-en-Beujolais est depuis 2020 le moteur de cette dynamique écologique. Elle porte depuis 2020 le projet de la « Ville Bioclimatique et Positive » qui vise à adapter le territoire au réchauffement climatique. Au-delà de la végétalisation du territoire, un plan d'adaptation élaboré dans le cadre du projet urbain est en cours de réalisation afin de renforcer la biodiversité en ville et d'améliorer le bien-être et la santé des habitants.

Dans ce cadre, et dans un souci de justice sociale et environnementale, la commune souhaite investir au profit des plus modestes qui sont souvent plus impactés par les conséquences du changement climatique (accès plus difficile à un logement bien isolé et à une alimentation locale et de qualité, charges énergétiques plus importantes, espaces publics bétonnés et chauds en été). C'est pourquoi la commune, en lien avec le bailleur Deux Fleuves Rhône Habitat (ex-OPAC du Rhône) s'engagent dès 2025 dans une rénovation du quartier Aiguerande en écoquartier.

### **Objectifs stratégiques**

- > Renforcer l'attractivité du quartier par la réhabilitation, le réaménagement des espaces publics et le développement de services manquants

Face aux inégalités auxquelles sont sujets les habitants d'Aiguerande, la politique de la ville cherche à restaurer l'égalité des chances en donnant un meilleur accès aux droits, au travail ou encore à la santé. Pour ce faire, elle cherche à favoriser la mixité sociale, c'est-à-dire le mélange des populations - nouveaux locataires, salariés, bellevillois venant consommer dans les commerces, afin de générer des opportunités

supplémentaires pour les habitants. Travailler l'attractivité du quartier permet de favoriser une telle mixité. L'objectif est donc de faire du quartier un lieu de vie sociale décloisonné sur la commune, où les gens vivent, travaillent, circulent et flânent. Il est ainsi nécessaire d'engager des démarches afin d'améliorer l'existant : logements, espaces publics, commerces et services, mais aussi d'accompagner et d'encourager tout projet contribuant à la convivialité et à la solidarité sur le quartier.

> Consulter et impliquer les habitants dans les chantiers à venir sur le quartier

Dès 2025, le quartier Aiguerande sera le lieu d'un projet de réhabilitation énergétique et d'aménagement des espaces publics. Parce que le devenir du quartier Aiguerande concerne d'abord ses habitants, il semble légitime et essentiel de donner la parole aux résidents sur leurs attentes et leurs préférences. La mobilisation des habitants dans ce cadre favorisera aussi les échanges, les rencontres et pourra donc être vecteur de vivre-ensemble.

> Exploiter pleinement le potentiel de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité

Les bailleurs jouent un rôle particulier dans l'amélioration de la qualité de vie au quartier. En plus de leurs missions de droit commun (gestion locative, entretien des espaces communs...), ils contribuent à animer en co-responsabilité avec la commune, la Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP). Cette démarche participative permet aux bailleurs de mobiliser des moyens supplémentaires afin de garantir une égale qualité de service dans tout leur patrimoine. Pour ce faire, les bailleurs mobilisent l'abattement TFPB. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est payée annuellement par les entreprises propriétaire d'un patrimoine, à la collectivité sur laquelle ce dernier est implanté. Les bailleurs sociaux qui disposent d'un patrimoine en quartier prioritaire bénéficient quant à eux d'un abattement de cette taxe, qui, au lieu d'être versée, est investie dans des projets pour le développement du quartier. Plus qu'un outil de financement, la TFPB est à la base d'une démarche partenariale essentielle au bénéfice du quartier.

La convention TFPB découlera du contrat de ville de Belleville-en-Beaujolais. Elle sera signée au 1er janvier 2025, par l'Etat, la CCSB, la commune et les bailleurs. Elle proposera les priorités locales s'inscrivant dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur la propriété bâtie qui sera revu courant 202

### **Focus sur... la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au sein du quartier Aiguerande**

L'action des bailleurs dans le champ de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité s'inscrit dans la mise en œuvre de projets financés par l'abattement TFPB. Les actions financées doivent correspondre aux domaines et types d'actions définis par le cadre national<sup>5</sup> en la matière.

Sur le quartier Aiguerande, entre 2015 et 2023, l'ensemble des montants dépensés au titre de l'abattement TFPB par Deux Fleuves Rhône Habitat et la SAEMIB s'élève à 584 000 €. Les actions financées à ce titre relèvent essentiellement du renforcement de la présence du personnel de proximité, du sur-entretien, de la gestion des encombrants ainsi que de la mise à disposition de locaux associatifs.

#### **> Contribuer à des projets partenariaux visant à développer le vivre-ensemble**

Le quartier Aiguerande accueille de nombreux résidents qui ne se côtoient pas toujours. Pourtant, il existe chez les habitants une demande récurrente de convivialité, de partage entre les cultures et les générations. Pour discuter ou pour s'entraider, il n'existe pas sur le quartier d'espace dédié.

Au quartier vivent aussi de plus en plus de personnes âgées : en 2019, les personnes de plus de 60 ans représentaient environ 22% des habitants soit environ 300 personnes. Une partie du public âgé vit seul (35% des 60-74%, CNAF/INSEE). Leur état de santé ne leur permet pas toujours de se déplacer ou de pratiquer des activités: les conséquences de la vieillesse s'ajoutent ici aux inégalités des quartiers populaires.

#### **Quelques projets pour 2024-2030**

##### **« Les Rendez-Vous du triporteur » : développer la rencontre et le partage sur le quartier**

A partir de 2024, le Centre Social de Belleville-en-Beaujolais ira à la rencontre des habitants où qu'ils soient dans le quartier, afin de leur permettre de se rencontrer et d'échanger autour d'un café. Les personnes à la recherche de solutions pour les problèmes du quotidien (« comment faire pour aller chez le médecin si je n'ai pas de voiture ? ») ou souhaitant initier de nouveaux projets (« je ne fais pas de sport mais j'aimerais essayer... qu'est ce qui est possible ? ») pourront si elles le souhaitent être accompagnées. Avec son projet, le Centre Social espère aussi venir à la rencontre des personnes âgées afin de maintenir le lien social. Les rendez-vous seront organisés sur le quartier, avec pour point de rendez-vous, le triporteur du Centre Social.

---

<sup>5</sup> « Cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité urbaine » 29 avril 2015, Union sociale pour l'Habitat – CF tableau des thématiques financées en annexe

## L'écoquartier Aiguerande, rendre accessible à tous la Ville Bioclimatique et Positive

Dans le cadre du projet de transition écologique « Ville bioclimatique et positive 2035 », la commune de Belleville-en-Beaujolais investit aux côtés de Deux Fleuves Rhône Habitat dans la réhabilitation d'une partie du quartier Aiguerande. Ce projet d'écoquartier comportera un volet urbain et un volet d'aménagement des espaces publics :

- Volet urbain : l'ensemble des 227 logements de la Résidence Aiguerande (5 bâtiments collectifs et 3 tours) va bénéficier d'une rénovation énergétique qui permettra aux locataires de faire des économies de charges. Des ascenseurs seront installés afin de permettre une meilleure accessibilité aux logements, en particulier des personnes âgées. Les espaces verts en rez-de-jardin changeront aussi de visage et les parkings seront desimperméabilisés afin d'éviter l'augmentation des températures dans ces zones en été.
- Volet aménagement : le « Pré » d'Aiguerande sera transformé en parc afin de rendre cet espace plus agréable à tous pendant les chaleurs estivales et de permettre à chacun d'en profiter. Parallèlement, d'autres aménagements sont à l'étude autour du quartier.

### **Focus sur... Deux Fleuves Rhône Habitat**

A la suite du son rapprochement avec Loire Habitat, l'OPAC du Rhône devient Deux Fleuves Rhône Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Fort d'un patrimoine de 671 logements sur le quartier prioritaire, Deux Fleuves Rhône Habitat à la charge de la construction, la réhabilitation et l'amélioration du patrimoine existant, ainsi que de l'attribution et la gestion locative de logements sociaux sur le territoire du département du Rhône. La structure emploie sur le quartier prioritaire 8 agents de résidence, coordonnés par 3 chargés de site. Par le biais de la TFPB, le bailleur finance des projets ayant vocation à améliorer les conditions de vie au quartier dans des domaines comme la tranquillité résidentielle, le lien social ou la gestion des encombrants.

## 2. Renforcer la tranquillité publique, la sérénité au quotidien et le vivre-ensemble

La tranquillité publique désigne la capacité qu'a chacun de jouir paisiblement des espaces publics (allées, rues, parcs et jardins...) et de ses biens privés (domicile, biens consommables...). Elle est assurée quand il est possible de profiter de son environnement sans crainte pour son intégrité physique ou psychologique.

Il arrive qu'à Aiguerande, cette tranquillité soit parfois mise à mal par la cohabitation de locataires nombreux, d'âges et de générations diverses et dont les habitudes de vie peuvent varier. Il en résulte certaines incivilités (bruits de voisinage, présence de déchets dans l'espace public, feux de poubelles...) sur lesquelles il importe d'agir afin de préserver le cadre de vie et la capacité des uns et des autres à vivre ensemble. Pour ce faire, la commune coordonne notamment le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)<sup>6</sup> dont les instances sont en mesure de proposer des actions de prévention pour le maintien de la tranquillité publique.

### **Objectifs stratégiques**

- > Développer les actions de proximité police-population afin de favoriser l'interconnaissance et le travail des forces de l'ordre

La tranquillité publique est l'affaire de tous mais quand elle n'est pas respectée, les forces de l'ordre peuvent intervenir pour permettre un retour à la normale. Les missions de la police et de la gendarmerie restent aujourd'hui mal connues des citoyens qui ne les sollicitent pas toujours par crainte de représailles ou sentiment de délation. Inscrites dans le Schéma Départemental de Prévention de la Délinquance, les actions permettant la rencontre et l'échange entre forces de l'ordre et populations, aident ces dernières à mieux connaître leur travail, ce qui contribue à la lutte contre les incivilités. De telles actions sont particulièrement indiquées pour sensibiliser le public jeune.

- > Proposer des actions socio-éducatives aux jeunes les plus fragiles afin de prévenir la primo-délinquance

Les jeunes issus du quartier sont plus sujets à la pauvreté et aux inégalités. Ils ont donc moins de chances de diversifier leurs sources d'apprentissage ou d'accéder à des droits comme la santé mentale. Il en résulte un risque plus important de décrocher sur le plan scolaire, de se retrouver isolé ou sujet à des addictions. Pour prévenir ces situations, les partenaires promeuvent des actions éducatives et conviviales en aller-vers. La commune souhaite dans les prochaines années ouvrir le champ des possibles en explorant la piste des chantiers et séjours à l'étranger.

### **Quelques projets pour 2024-2030**

#### Le chantier éducatif ou jeune, une opportunité valorisante vecteur de développement

Les chantiers « jeunes » (plus de 16 ans) ou « éducatifs » (moins de 16 ans) sont des dispositifs éducatifs dédiés aux jeunes en situation de vulnérabilité (décrochage scolaire, situation familiale difficile...). Ils proposent des missions qui recouvrent une dimension de travail (production de biens et de services) et d'éducation (socialisation par le travail - apprentissage des règles, droits et devoirs en situation professionnelle). Dans

---

<sup>6</sup> Le schéma des instances disponible en annexe

le cadre d'un chantier, un jeune met à profit et développe ses compétences, ce qui lui permet de gagner en confiance tout en découvrant le fonctionnement du monde du travail.

Sur le territoire de la commune, l'association de la Sauvegarde69 est habilitée à proposer des chantiers. En partenariat avec le bailleur Deux Fleuves Rhône Habitat, plusieurs missions sont ainsi proposées aux jeunes sur le courant de l'année 2024 : réalisation d'une fresque avec le collectif d'artistes La Coulure, action de sensibilisation au tri et nettoyage des espaces publics du quartier.

La commune de Belleville-en-Beaujolais propose aussi un chantier dans le cadre du passage de la course de cyclisme « Paris-Nice » sur le territoire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. Les jeunes se rendront à l'arrivée de la course, au Mont-Brouilly, afin d'aider à la préparation du site mais aussi d'épauler les services communication et déchets de la collectivité au cours de la journée. De manière générale, la commune souhaite investir ces chantiers avec une perspective d'ouverture et de diversification des missions en s'écartant des chantiers d'entretien du bâti et des espaces publics.

#### **Focus sur... la Sauvegarde69, association en charge de la prévention spécialisée**

La prévention spécialisée est une compétence obligatoire du Département qui concerne le champ de la protection de l'enfance. Il s'agit d'une démarche éducative en direction des jeunes en voie de marginalisation, visant à leur permettre de rompre l'isolement et de restaurer des liens sociaux. Sur le territoire de la commune, c'est l'association de la Sauvegarde69 qui assure les missions en matière de prévention spécialisée. Une équipe de 2 éducateurs spécialisés accueillent les jeunes au sein de leur local, situé 3 rue du 14 juillet, au cœur du quartier Aiguerande.

#### [La Maison Nomade de la Jeunesse, un espace dédié aux jeunes où qu'ils soient sur la commune](#)

L'équipe du service jeunesse de la commune de Belleville-en-Beaujolais engage une démarche d'intervention qui favorise de nouvelles formes d'accompagnement des jeunes du territoire, plus particulièrement à destination des publics les plus fragiles.

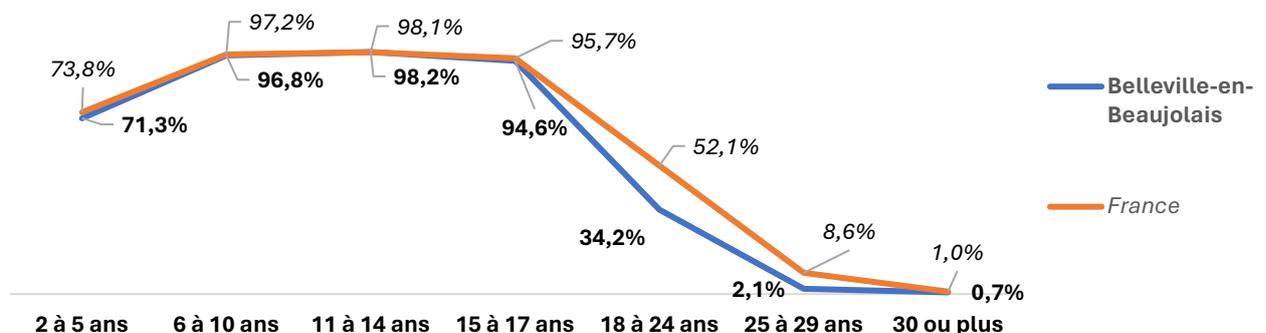
En effet, malgré la multiplicité des dispositifs mis en place en faveur des jeunes et les solutions dédiées, un nombre important en sont exclus. Certainement, leur situation, plus marginale, complexe ou spécifique que d'autres jeunes, se traduit par un éloignement du service public. Ainsi, des sorties sont organisées par les animateurs du service jeunesse avec des véhicules dédiés et aménagés pour l'accueil des jeunes selon

des conditions favorables. Le prétexte des ateliers jeux de société et des moments de convivialité autour d'un goûter sont utilisés afin d'atteindre le jeune dans son environnement propre et de mieux comprendre ses problématiques. Une fois la relation de confiance établie, des objectifs plus spécifiques et adaptés à la singularité de sa situation sont définis. Ils peuvent porter sur la confiance en soi, l'accès aux soins, la participation à des ateliers collectifs... L'objectif, à plus long terme, est de permettre à ces jeunes de s'inscrire dans un parcours de droit commun en passant notamment par les différents dispositifs jeunesse présents sur le territoire.

### 3. Permettre la réussite éducative et l'émancipation du plus grand nombre

En 2019, les jeunes de moins de 14 ans représentent 22% de la population de la commune et 24% de celle du quartier. Les moins de 25 représentent quant à eux 34% des deux ensemble. L'enjeu de la réussite éducative concerne donc une vaste part de la population du territoire. Cette dernière n'inclut pas uniquement la réussite scolaire, mais plus globalement une harmonie dans l'ensemble des aspects sociaux et comportementaux ainsi que la capacité de l'enfant/du jeune, à développer les qualifications nécessaires à l'atteinte de son plein potentiel et la réussite de ses propres objectifs personnels et professionnels. Ainsi, l'enfant/le jeune a d'autant plus de chances de grandir sereinement et de devenir un adulte autonome et épanoui. Les apprentissages et les expériences favorisent en effet la capacité à prendre des décisions et à faire des choix libres pour se construire. Garantir à tous l'égal accès à l'éducation est donc un enjeu fondamental, en particulier dans un contexte où le taux de scolarisation des jeunes de plus de 18 ans chute fortement sur le territoire (en 2020, -60 points contre -44 points à l'échelle nationale). A l'échelle du quartier, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est en 2019 de 36% contre 18% sur le reste de la commune.

**Taux de scolarisation par tranche d'âge (% , 2020)**



## Objectifs stratégiques

### > Accompagner la différence et lutter contre les discriminations

L'école publique et les structures éducatives de la commune accueillent les enfants et les jeunes dans leur différence (situation de handicap, troubles psychiques ou comportementaux, ...), ce qui implique de leur proposer un accompagnement qui réponde à leurs besoins spécifiques.

Maîtrise de la langue française, compréhension des codes de l'école, disponibilité des familles : un certain nombre de facteurs renforce les probabilités pour un enfant issu du quartier de décrocher scolairement, et par extension de développer un mal-être, et cette réalité est prise en compte par la communauté éducative. Favoriser dès le plus jeune âge le traitement égalitaire des filles et des garçons vise également à pallier les inégalités de genre présents dans tous les milieux.

### **Focus... le Campus Connecté de Belleville-en-Beaujolais**

Ouvert depuis septembre 2021, le campus connecté de Belleville-en-Beaujolais est un lieu d'études à distance qui propose un tutorat individuel et collectifs. Labellisé par la Caisse des Dépôts et par le MESR (ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), il a depuis son ouverture accueilli 36 étudiants et affiche 100 % de réussite éducative chez les étudiants suivis.

Un tuteur accompagne chaque étudiant dans son parcours de formation (lors d'un suivi individuel hebdomadaire) au sein d'un espace de travail connecté (mise à disposition de PC). Chaque semaine, le campus propose un atelier sur des thématiques diverses : méthodologie, théâtre d'improvisation, gestion du temps, écocitoyenneté, yoga, CV et lettre de motivation

Avec le Campus, la commune travaille ainsi à lever un des freins à la scolarisation postbac des jeunes, en permettant l'accès à distance aux universités et écoles géographiquement éloignées.

### > Adapter les équipements et les conduites pour garantir les conditions de la réussite et en faire des espaces d'engagement pour la transition écologique, qui favorisent la promotion d'une éducation aux pratiques éco-responsables

Engagée dans le développement de la Ville Bioclimatique et Positive, la commune de Belleville-en-Beaujolais cherche à favoriser la place de la biodiversité en milieu urbain et à impulser de nouveaux usages. Ces démarches se développent dès le plus jeune âge par l'apprentissage de gestes et réflexes éco-responsables (étude des écosystèmes,

lutte contre la gaspillage alimentaire...) ou en favorisant le contact plus fréquent des enfants avec la nature (desimperméabilisation des cours d'école, ateliers de découverte des végétaux et de la biodiversité). Cette approche est d'autant plus adaptée aux publics du quartier qui ont moins d'opportunités d'accéder à des sources d'apprentissage variées (via les vacances ou l'accès aux musées par exemple), tout en subissant davantage les conséquences du réchauffement climatique.

### **Focus sur... la rénovation du Centre Social de Belleville-en-Beaujolais et Taponas**

Situé à proximité du quartier Aiguerande, le Centre social a entamé en 2022 sa rénovation afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et des personnels. Le projet consiste d'abord en une réorganisation du bâtiment pour améliorer l'accueil et le nombre des publics. En réponse aux objectifs de sobriété portés par le projet « Ville Bioclimatique et Positive », le bâtiment va également bénéficier d'une rénovation énergétique performante avec des matériaux bio et géo-sourcés et accueillir des panneaux solaires. Ces travaux sont enfin l'occasion d'une mise en conformité du bâtiment (sécurité incendie, accessibilité). La livraison du site est prévue pour 2024.

*Aperçu du site du futur Centre Social de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas*



- > Favoriser l'émancipation et valoriser la citoyenneté par le développement du pouvoir d'agir des jeunes

Grandir en apprenant à se connaître, trouver sa place, vivre ensemble : la réussite éducative recherche l'épanouissement et l'intégration de chaque enfant et jeune dans leur environnement. Cette démarche passe par le développement de l'esprit critique et de la capacité d'initiative par une pluralité d'outils, avec notamment les moyens de droit communs de la culture (Education Artistique et Culturelle), du sport (associations locales et activités péri et extrascolaires, ), de la prévention (santé, violences sexistes...), de la citoyenneté (Conseil Jeunes Citoyens) – ainsi qu'un accompagnement continu des publics (de la petite enfance à l'âge de jeune adulte).

- > Accompagner la parentalité

Être parent en 2024 n'est pas toujours simple : société complexe et insécurisante, influence des écrans sur le développement des enfants, attitudes parfois démissionnaires de certains parents mais en même temps, sévérité du regard porté sur

eux. Face aux doutes que peuvent ressentir les parents, les acteurs de l'éducation et de la parentalité proposent des accompagnements variés avec un objectif : relégitimer les parents dans leur rôle, valoriser leurs capacités et donner accès à des ressources sur lesquelles s'appuyer au quotidien. Cette démarche s'appuie essentiellement sur les outils que sont le Projet Educatif de Territoire (PEDT) et le Programme de Réussite Educative (PRE).

## **Quelques projets pour 2024-2030**

### [Le stage de 3<sup>ème</sup>, une expérience collective pour découvrir le monde du travail](#)

La découverte du monde professionnel est un enjeu important pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, qui, à l'issue de leur année scolaire sont amenés à préciser leur orientation. Dans ce cadre, les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Emile Zola réalisent chaque année un stage d'observation en milieu professionnel. La qualité de cette expérience dépend souvent du réseau familial ou amical qui, dans les quartiers prioritaires, peut offrir un accès moins vaste aux métiers existants. Afin de remédier à ce constat, le collège Emile Zola propose aux jeunes un stage collectif durant lequel ils sont invités à découvrir une entreprise et ses métiers. Au cours de temps sur mesure, accompagnés par les collaborateurs de l'entreprise, les jeunes sont amenés à travailler leurs compétences et les codes de l'entreprise par le biais d'exercices spécifiques. Ce temps immersif dans le monde du travail stimule la réflexion sur leur avenir tout en valorisant leurs savoir-faire et leur curiosité.

### [Un projet partenarial de prévention pour repenser son rapport aux écrans](#)

Les écrans – smartphones, tablettes, ordinateurs, télévision, sont omniprésents dans les familles et chez les jeunes : en juin 2023, l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Belleville-en-Beaujolais, chiffrait à 75% le nombre d'enfants de CM1/CM2 ayant accès à internet et à 50% ceux ayant un smartphone. Ce faisant, les écrans ont un impact sur le développement de l'enfant (concentration, sociabilité, sommeil, accès à des contenus inappropriés...) ainsi que le fonctionnement de la cellule familiale/la vie sociale (parents sur les écrans, isolement...). Forts de ces constats, les acteurs de l'éducation ont souhaité proposer un défi au grand public (enfants, jeunes, parents): prendre collectivement du recul sur son usage des écrans et en réduire l'utilisation au cours d'une semaine dédiée. La première édition de cet évènement, prévu pour le printemps 2024, proposera des temps de prévention sur le fonctionnement et les risques liés aux écrans, et proposera des activités conviviales, afin que chacun pose son téléphone et profite du temps passé ensemble.

**Focus sur... le dispositif du Programme de Réussite Educative**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif de la Politique de la Ville visant à accompagner les enfants présentant des signes de fragilités ainsi que les parents dans leur fonction parentale. Il permet d’initier avec les parents d’enfants ou de jeunes en situation de vulnérabilité, un parcours de développement sur mesure. Ses objectifs sont multiples : prévenir le décrochage scolaire, favoriser le bien-être des jeunes en faisant des pratiques sportives et culturelles des leviers d’émancipation, accompagner le développement du pouvoir d’agir des parents et des enfants. Ce dispositif vise à lutter activement contre les discriminations et les inégalités en matière d’accès à l’éducation et soutient aussi le développement de l’égalité filles-garçons.

#### 4. Favoriser l’insertion des publics éloignés de l’emploi

Actuellement favorable à l’emploi, le contexte socio-économique du territoire rhônalpin (taux de chômage de 6% en février 2024) laisse néanmoins une partie des publics dits éloignés de l’emploi, sur le bord de la route. Maîtrise de la langue, mobilité, accès la formation : ces profils font face à des difficultés plus importantes et plus nombreuses qui freinent leur insertion socio-professionnelle. Des facteurs comme une inactivité de longue date, l’isolement social ou la maladie favorisent encore un manque d’appréhension des codes sociaux de l’entreprise et par extension, la capacité à occuper un emploi. Parmi ces publics, les habitants d’Aiguerande font partie des plus touchés (en 2021, 29% des demandeurs durablement éloignés de l’emploi contre 19% à l’échelle de la commune selon France Travail). Ces publics ont d’autant plus de chances d’être touchés qu’ils peuvent faire l’objet d’une discrimination à l’embauche liée à leur adresse<sup>7</sup>. Cette difficile insertion sur le marché du travail touche en particulier les jeunes : en 2019, 36% des 16-25 ans n’étaient ni scolarisés ni en emploi, contre 18% à l’échelle de la commune.

	Belleville-en-Beaujolais	Aiguerande
Part ayant un niveau de formation infra-bac	63%	81%
Part déclarant une mobilité inférieure à 15 km	32%	23%
Part ayant le permis de conduite	78%	70%

*Les demandeurs d’emploi vivant à Aiguerande cumulent les freins à l’emploi (France Travail, 2021)*

### Objectifs stratégiques

<sup>7</sup> Ce sentiment a par ailleurs été mentionné par certains habitants dans le cadre des concertations citoyennes.

> Proposer un accompagnement spécifique vers l'emploi et la formation

Face aux difficultés des publics, Etat et commune cherchent à promouvoir le plein-emploi et l'insertion tout en luttant contre les discriminations par la mise en place de solutions sur mesure. Un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux et emploi permet ainsi l'échange d'informations sur les besoins des publics, leur meilleure prise en charge et la mise en place de solution d'insertion ciblées. Tous les publics éloignés de l'emploi, qu'ils soient issus du quartier ou non, sont concernés par cette initiative.

> Développer la mobilité dans un cadre professionnel en lien avec les entreprises du territoire

La commune de Belleville-en-Beaujolais, et plus globalement la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, appartient à un territoire rural où la voiture reste le principal mode de locomotion. Or, les demandeurs d'emploi issus du quartier sont moins mobiles : 72% des demandeurs sont détenteurs du permis contre 85% au niveau de la commune, 86% des ménages disposent d'une voiture sur la commune contre 68% au quartier en 2021. Chez certains usagers, le manque de mobilité est aussi source d'appréhension quant au fait de se déplacer en dehors du territoire. Ce faisant, la commune souhaite initier avec les employeurs du territoire, une réflexion pour le développement des solutions mobilité dans un cadre professionnel.

### **Quelques projets pour 2024-2030**

#### [Le "sas" de préparation opérationnelle à l'emploi, une démarche expérimentale pour l'insertion professionnelle](#)

Partant des constats précédents, les acteurs du territoire ont élaboré un dispositif sur mesure pour favoriser l'intégration socio-professionnelle des publics. Le sas, nom emprunté à l'espace transitoire entre extérieur et intérieur d'un bâtiment, vise à préparer les demandeurs d'emploi au marché du travail. Ce dispositif expérimental s'appuiera sur les outils des partenaires, tout en proposant des réponses ciblées en fonction des besoins des participants. Il proposera 4 axes de travail : les codes socio-professionnels, la langue française en situation de travail, la confiance en soi, la découverte de l'entreprise et des métiers qui embauchent. La mise en œuvre du dispositif est prévue pour le printemps 2024.

#### [Les ateliers numériques pour l'emploi, un lieu ressource pour lutter contre l'illectronisme](#)

La maîtrise du numérique est une compétence primordiale dans la recherche d'un emploi. Or de nombreux publics éloignés de l'emploi rencontrent des difficultés à utiliser les modes de communication modernes et à effectuer certaines démarches en ligne, ce qui génère des difficultés. Etat et commune proposent donc un atelier numérique spécifiquement orienté sur la maîtrise des outils numériques dans la perspective de la

recherche d'emploi (mise en forme de lettre de motivation et de curriculum vitae, candidature par internet, utilisation du site France Travail...).

5. Permettre à chacun de trouver sa place en tant que citoyen et d'accéder à ses droits

Chaque Belvillois dispose de droits. Méconnaissance de leurs droits, difficultés d'accès au numérique ou à se déplacer : ce faisant, nombreux sont encore les cas de non-recours, en particulier en matière de santé, de social ou de logement. En 2023, l'Observatoire des non-recours aux droits et services rappelait que les personnes en situation de précarité, moins diplômées, rencontrant des difficultés à se déplacer ou à utiliser internet, étaient les plus touchées par le phénomène. Être en meilleure santé pour soi, prendre soin des siens, améliorer son cadre de vie : faire usage de ses droits permet pourtant de mieux vivre au quotidien. Les Belvillois peuvent aussi améliorer leur quotidien au travers de leurs initiatives: alors que les résidents d'Aiguerande souhaitent que leur quartier soit plus agréable et plus convivial, il appartient à chacun de s'engager à sa manière pour faire bouger les choses.

**Objectifs stratégiques**

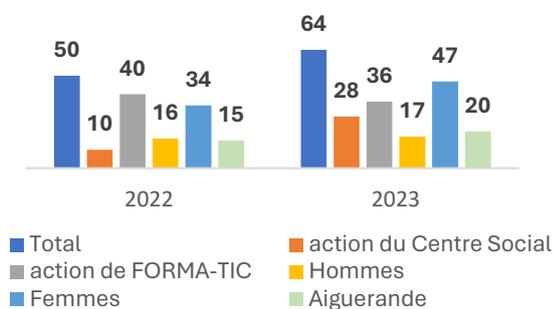
> Soutenir les démarches citoyennes existantes et à venir

Les concertations citoyennes ont permis aux habitants de faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans leur quartier. Préserver un espace de vie apaisé, agréable et vecteur de convivialité est ainsi l'affaire de tous, institutions, partenaires mais aussi résidents. Dans cette perspective, la mobilisation de chacun pour son quartier - ses proches et son quotidien, est un enjeu fort dans l'amélioration du cadre de vie. L'Etat et la commune continuent de soutenir le Conseil Citoyen (aide à la réalisation des événements, subvention, ...) et encourageront toute démarche à vocation citoyenne (repas partagé, projet solidaire...) visant à améliorer l'image du quartier et le vivre-ensemble.

> Lutter pour l'accès aux droits

Face au non-recours, à l'échelle du quartier, les acteurs du territoire travaillent conjointement à l'identification des freins à cet accès et à la mise en place de solutions adaptées. Sur le quartier, la Maison France Services permet par exemple d'être accompagné dans la compréhension et le bénéfice de ses droits. L'ensemble des partenaires est aussi mobilisé pour faire progresser la maîtrise du numérique ainsi que l'apprentissage du français, deux facteurs indispensables d'accès aux droits.

**Nombre de bénéficiaires d'une action de formation au numérique en 2022 et 2023**



Précisions concernant la légende :

« **action du Centre Social** » (depuis 2022): action de droit commun dédiée aux personnes souhaitant acquérir les bases nécessaires à l'utilisation du numérique. Financée par la CARSAT depuis 2023, elle accueille majoritairement des seniors (60 ans et plus).

« **action de FORMA-TIC** » (depuis 2022): action financée dans le cadre de la programmation annuelle, elle se focalise sur la maîtrise des outils numériques dans la perspective de la recherche d'emploi.

## Quelques projets pour 2024-2030

### [Le Conseil Citoyen, une initiative pour le vivre-ensemble](#)

Depuis 2016, le Conseil Citoyen anime le quartier Aiguerande au travers d'évènements multiples appréciés des habitants (Fête du Quartier, Chasse aux Œufs, Bourse aux Jouets...). Son travail est reconnu pour sa capacité à proposer des activités qui s'adressent à tous et qui favorisent la convivialité. Introduit par la loi Lamy, le dispositif a évolué de manière inégale sur les territoires. Ce faisant, Etat et commune encouragent le travail initié par le Conseil Citoyen du quartier Aiguerande et accompagnent le développement de leurs démarches par la mise à disposition de ressources (soutien opérationnel, accompagnement au travers d'une démarche de formation...).

### [Les ateliers numériques de la Maison France Services, vers l'autonomie dans l'accès aux droits](#)

La dématérialisation des services publics est aujourd'hui une réalité face à laquelle une partie des usagers, notamment les plus jeunes et les personnes âgées, sont peu armés. A partir de 2024, la Maison France Services propose des temps d'apprentissage au numérique avec pour objectif de permettre à chacun de devenir autonome dans l'utilisation des services publics en ligne. Les ateliers auront lieu chaque semaine avec des thématiques variées et récurrentes (création d'une adresse électronique, utilisation d'internet, déclaration trimestrielle CAF...).

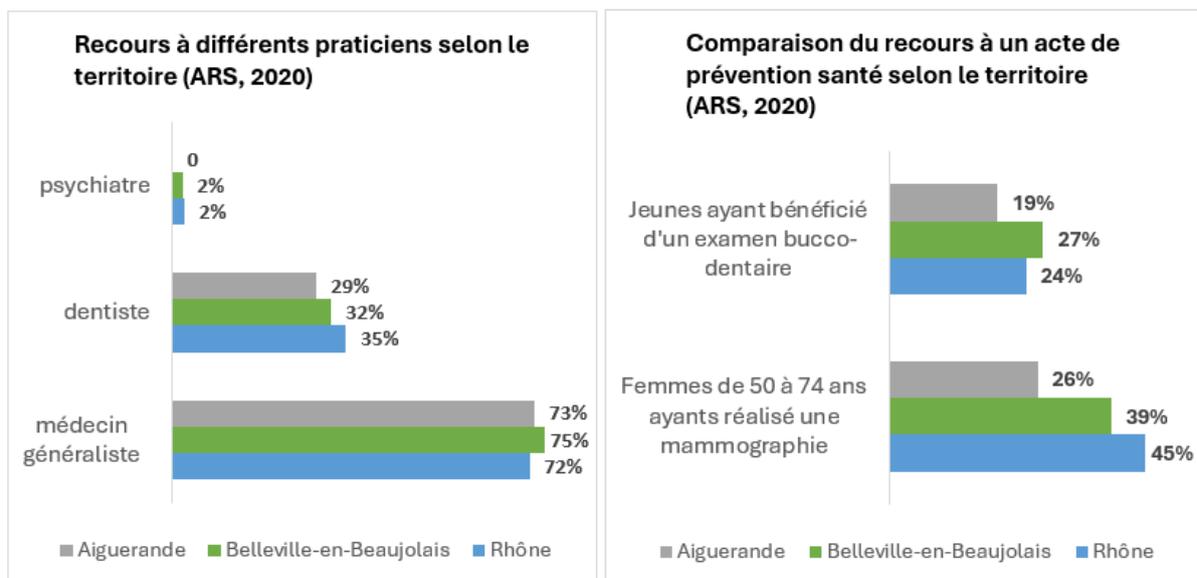
## 6. Renforcer l'accès à la santé en tant que droit pour tous

La santé est un droit inaliénable et essentiel pour l'intégrité de chacun. Ce faisant, le territoire doit encore faire face à des difficultés qui empêchent l'accès aux soins : faible

mobilité et manque de moyens financiers des ménages, manque de professionnels de santé sur la commune (seulement 11 praticiens généralistes), dispositifs de prévention sous-utilisés... A l'échelle du quartier, selon les chiffres de l'ARS de 2020, la part des femmes de 50 à 74 ans ayant réalisé une mammographie organisée, est de 8 points inférieure à celle des femmes n'y résidant pas. L'accès aux soins psychiques est particulièrement éloigné du lieu de vie des habitants (CMP adultes sur Gleizé) et beaucoup d'acteurs tirent la sonnette d'alarme sur le mal être des jeunes, chez qui les questions de santé mentale sont par ailleurs encore mal vues et comprises.

Comparaison d'indicateurs renseignant l'état de santé des bénéficiaires (ARS, 2020)

	Rhône	Belleville-en-Beaujolais	Aiguerande
Patients sous traitement antidiabétique <i>pour 100 000 affiliés et ayants droits du régime général</i>	4413	4890	8323
Affiliés ayant au moins une ALD	17%	19%	23%
Arrêts de travail pour maladie	20%	26%	19%
Arrêts de travail pour accident du travail	2%	3%	5%



## Objectifs stratégiques

- > Développer les actions spécifiques de prévention santé et envisager un contrat local de santé

La prévention santé vise à inciter les usagers à adopter certaines pratiques, qui, régulièrement effectuées, permettent de diminuer fortement le risque de tomber malade. À titre d'exemple, l'autopalpation et l'observation de leur poitrine par les femmes permet de détecter toute sensation anormale. La mammographie, radiographie des seins réalisée chez un médecin, permet aussi de détecter un éventuel cancer avant

l'apparition de symptômes. La prévention concerne aussi des maladies comme le cancer colorectal, le cancer du col de l'utérus chez la femme, le diabète ou encore le cancer du poumon (sevrage tabagique).

La mise en place d'un Contrat Local de Santé favorise la meilleure prise en compte des besoins en santé du territoire ainsi que la sensibilisation des habitants sur ces questions. Visant à réduire les inégalités sociales en la matière, le Contrat Local de Santé est une démarche concertée d'amélioration de la santé sur un territoire donné. Il se construit quand une collectivité et ses partenaires définissent collectivement des objectifs et une stratégie pour améliorer la promotion de la santé, la prévention ou encore l'accompagnement médico-social.

> Favoriser l'accès à la santé mentale

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé mentale comme un *“état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté”*. Il s'agit donc d'une ressource essentielle qui va au-delà de l'absence de maladie ou de handicap. Par manque de praticiens dédiés, l'accès à la santé mentale sur la commune n'est aujourd'hui pas garanti. C'est pourquoi la commune accueille depuis 2022 une antenne de la préfecture au sein même du périmètre prioritaire. Peu fréquentée par les jeunes du quartier, l'antenne est déplacée sur la commune à la suite des émeutes urbaines de 2023. Les partenaires espèrent que les jeunes souhaiteront ainsi mieux s'approprier le dispositif.

**Focus sur... la Maison des Adolescents**

La Maison des Adolescents (MDA) travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs du territoire s'occupant de jeunes. Elle apporte une réponse globale aux adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences. Les adolescents peuvent y trouver une écoute, des informations, être accompagnés ou orientés en fonction de leur demande. Elles offrent aux adolescents un accueil gratuit sur rdv. La maison des adolescents s'adresse également aux parents d'adolescents. Elle a pour mission de répondre à leur besoin d'information et d'accompagnement. Ces actions peuvent être individuelles ou collectives. Elles font des parents des partenaires privilégiés pour tout ce qui concerne la santé de leurs enfants.

- > Favoriser l'installation de professionnels de santé sur le périmètre de la commune

A l'échelle de la commune, le manque de professionnels de santé est criant. Il concerne tant les médecins généralistes que les spécialistes (psychiatres, gynécologue...) et les professionnels du paramédical (kinésithérapeutes, orthophonistes) , tant auprès du public enfant qu'adulte et en particulier senior. La santé des habitants du quartier représente un enjeu fort du contrat de ville auquel la commune répond en cherchant à favoriser à l'installation de nouveaux professionnels médicaux et paramédicaux sur son périmètre de sa commune.

### **Quelques projets pour 2024-2030**

#### L'adulte-relais, un interlocuteur pour aider à prendre soin de sa santé

L'Adulte-relais est un travailleur social de proximité qu'on retrouve dans les quartiers prioritaires de la Ville. Son rôle consiste notamment à favoriser le lien social et l'accès aux droits. Médiateur social, l'adulte-relais crée du lien et rétabli la communication entre les personnes ou avec les institutions. Concrètement, il a la capacité d'accompagner les habitants dans le développement de leurs projets mais aussi de communiquer de l'information et d'orienter sur les questions de santé. Financé par l'Etat, un poste d'adulte-relais sera porté par le Centre Social à compter de 2024. Sa mise en place répond à la fois à un besoin d'interlocuteur de proximité exprimé par les habitants et à un enjeu d'accès aux soins mais il permettra aussi le travail de sujets comme l'égalité femmes-hommes ou la citoyenneté.

#### 7. Favoriser l'égalité hommes-femmes (axe transversal)

Les femmes, au quartier comme ailleurs, ont dans notre société toujours accès à moins d'opportunités que les hommes. Si elles accèdent de mieux en mieux à l'éducation (en 2021, 69% des élèves issus du quartier inscrits dans une formation générale ou technologique sont des filles), leur insertion sur le marché de l'emploi demeure plus faible que celle des hommes (en 2019, taux d'emploi féminin de 42% pour un taux global de 48% sur le quartier). Les femmes expérimentent aussi plus longtemps le chômage de longue durée (en 2022, 32% des demandeuses d'emploi le restent plus de 2 ans contre 26% des demandeurs d'emploi). Les parcours individuels et les espaces de sociabilité situés au sein du quartier restent aussi fortement déterminés par le genre.

Faisant face à ces constats, les acteurs de la politique de la ville s'engagent ainsi à :

- > Promouvoir l'égal accès aux opportunités pour le public féminin, notamment dans les domaines de l'emploi, du sport et de la santé ;
- > A veiller à la mixité des publics afin de lutter contre les stéréotypes et favoriser le vivre-ensemble.

## **V. La mise en œuvre de la politique de la ville**

### **1. La gouvernance, l'animation et le pilotage du contrat de ville**

La gouvernance désigne à la fois le panel d'acteurs amenés à prendre des décisions et l'ensemble des procédures qui régissent cette prise de décision. Elle s'exerce donc à un niveau stratégique. La gouvernance locale d'un contrat de ville peut être plus ou moins étendue, en intégrant notamment l'ensemble des collectivités territoriales (Région, Département), la société civile et d'autres acteurs institutionnels. Sur le territoire, cette gouvernance fonctionne de manière resserrée autour de l'Etat et la commune de Belleville-en-Beaujolais, qui depuis juillet 2023, assume le plein portage de la politique de la ville.

Le pilotage et l'animation qualifient quant à eux la mise en œuvre du contrat de ville. Alors que l'animation consiste à garder mobilisés les acteurs et partenaires autour de la réalisation des objectifs, le pilotage permet d'assurer la priorisation et le suivi des projets.

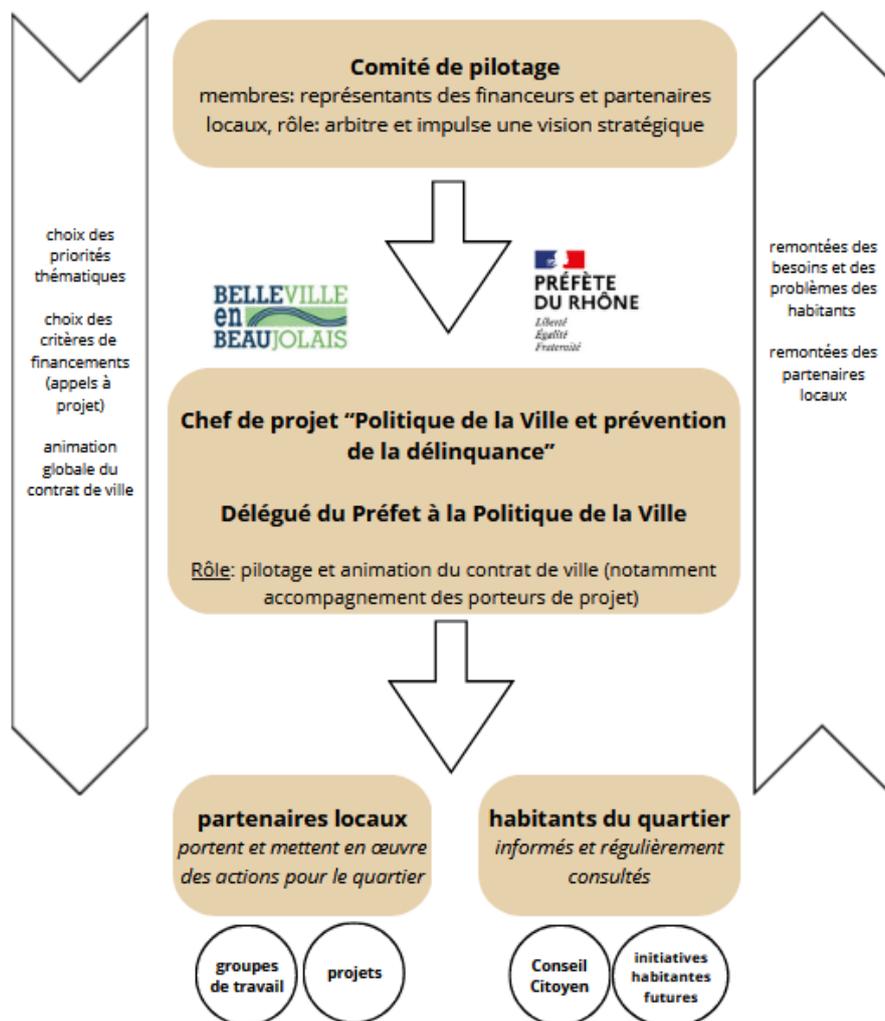


Schéma des instances de gouvernance et d'animation du contrat de ville

- Le **Comité de Pilotage** rassemble annuellement les financeurs et les représentants des acteurs locaux qui font la politique de la ville. Ce temps permet de faire un bilan des actions menées l'année passée, et de planifier les objectifs pour l'année suivante ;
- Le **chef de projet politique de la ville et prévention de la délinquance** : recruté par la mairie de Belleville-en-Beaujolais, cet agent est responsable de la mise en œuvre du contrat de ville sur le quartier Aiguerande. Il a en charge avec le délégué du préfet la coanimation et le co-pilotage de la politique de la ville sur le terrain.
- Le **délégué du préfet** : interlocuteur de proximité et représentant de l'Etat, le délégué du préfet accompagne la mise en œuvre du contrat de ville. Il est garant du respect des orientations de l'Etat et peut assurer un rôle d'expertise, de conseil et de facilitateur dans les projets.
- Les **partenaires locaux** : constitués de l'ensemble des associations et structures qui proposent des actions bénéficiant au quartier, les partenaires locaux font la politique

de la ville. Ils participent notamment aux groupes de travail comme celui dédié à l'emploi et l'insertion (objectif 3 du contrat de ville).

- Les **habitants** : ils ont par leurs initiatives et leurs idées, aux côtés des institutions et des partenaires, la capacité de préserver et améliorer leur quartier. Ils sont force de proposition et seront régulièrement consultés.

## 2. L'appel à projet, un outil de financement qui rythme le travail annuel

A côté du droit commun, la politique de la ville fonctionne sur la base de l'appel à projet. Cet outil permet à tout porteur de déposer annuellement une demande de subvention pour financer un projet à destination des habitants et du quartier. Les projets sont sélectionnés sur la base de critères fixes, des besoins identifiés et des priorités politiques de la commune. La commune de Belleville-en-Beaujolais fait principalement appel à trois appels à projet :

- **L'appel à projet « Politique de la Ville »** permet la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de l'année, donne lieu à une programmation annuelle et est au cœur des comités de pilotage organisés chaque année.
- **« Ville, Vie, Vacances »** permet le financement d'actions à destination des 11-17 ans pendant les vacances scolaires. Cet appel à projet est co-financé par l'Etat et la CAF.
- **« Quartiers d'été »** finance des actions pendant l'été pour permettre aux habitants n'ayant pas les moyens de partir de se sentir en vacances.

L'ensemble de ces appels à projet promeut des actions dans les domaines des loisirs éducatifs, culturels, civiques ou sportif. En bénéficiaire implique le respect de principes comme la mixité de genre, la non-discrimination ou encore les valeurs de la République.

## 3. Modalités d'évaluation du contrat de ville 2024-2030

Le contrat de ville, comme tout dispositif de politique publique, fera l'objet d'une évaluation qui se déroulera en deux temps : à mi-parcours, en 2027 et à son échéance en 2030. L'évaluation du contrat de ville et des actions mises en œuvre dans ce cadre, permettront notamment de :

- Faire le point sur les actions réalisées, leurs résultats et leurs effets sur le quotidien du quartier et des habitants ;
- Dresser un bilan des besoins non-couverts et des difficultés qui freinent l'avancement des projets ;
- Ajuster en conséquence les objectifs et les actions à mener en priorité ;

- Evaluer l'impact de la politique de la ville (fonds spécifiques et mobilisation du droit commun) dans sa capacité à améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des habitants.

L'évaluation des actions sera facilitée par la mise à jour et l'amélioration des outils de suivis et de pilotage d'une part. L'appréciation globale de l'atteinte des objectifs mentionnés dans ce contrat sera appréciée par des indicateurs de suivis propres qui feront l'objet d'un chantier prioritaire avec les partenaires courant 2024.

A l'issue de l'évaluation a mi-parcours, en fonction des résultats observés, une clause de revoyure du document contractuel pourra être activée. Elle permettra au besoin d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

## VI. Annexes

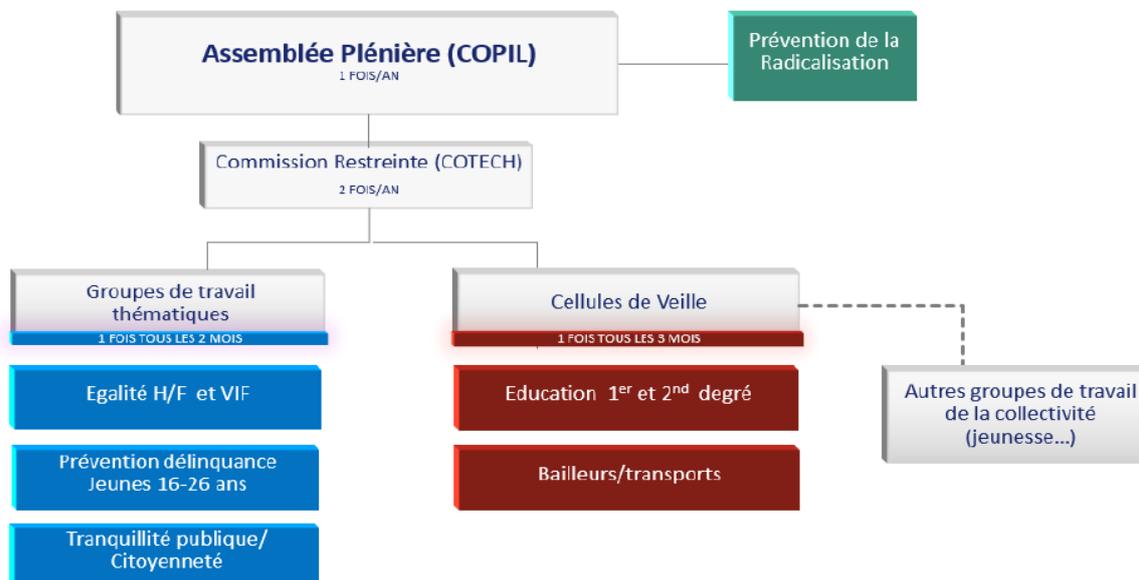
- Les dispositifs de droit commun mobilisables par les signataires
- Schéma des instances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Carte de l'évolution du périmètre du quartier Aiguerande - DDT69, DGFIP, Métropole de Lyon, RPLS, SIG Ville, SYTRAL, Fond de carte : BDTOPO® – 2023, © IGN Paris – Editée le : 01/02/2024 – Diffusion : libre
- Tableau définissant les actions spécifiques pouvant, dans le cadre de l'abattement TFPB, être déployées dans les quartiers afin d'atteindre un niveau de qualité de service similaire à l'ensemble du parc, Cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité urbaine » 29 avril 2015, Union sociale pour l'Habitat

## Annexe 1 : Les dispositifs de droit commun mobilisables par les signataires

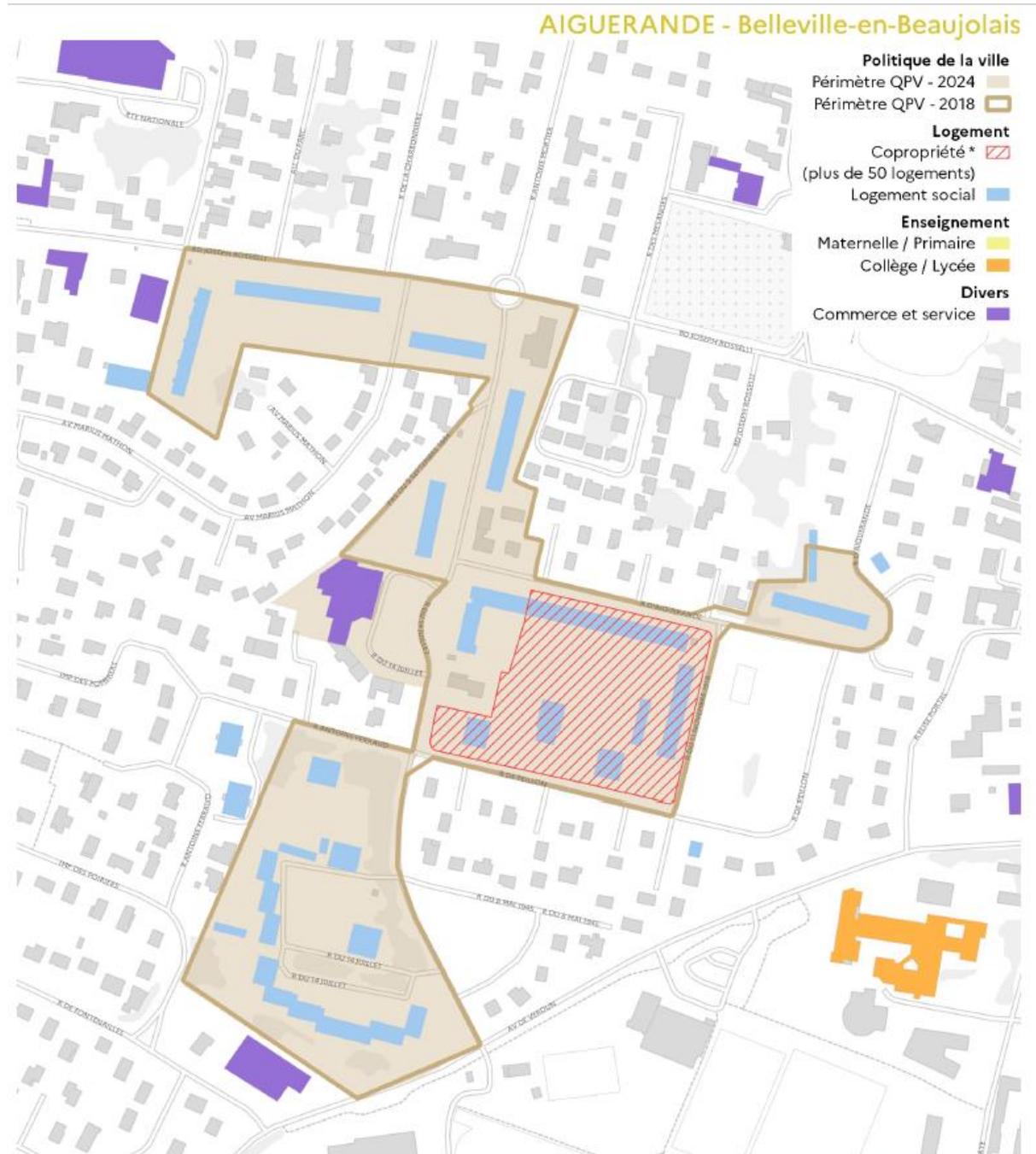
SIGNATAIRES	AXES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION	MOYENS DEDIES AUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
<b>ETAT</b>	<b>Ensemble des axes de la politique de la ville :</b> - Emploi/insertion - Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain - Cohésion sociale - Vivre ensemble/laïcité/lutte contre les discriminations/égalité	- Moyens de droit commun (santé, sport, emploi, culture...) - Crédits spécifiques : PRE, appels à projet « Ville, Vie, Vacances » et « Quartiers d'été », dispositif Adulte Relais
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS</b>	- Développement économique/emploi - Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain - Petite enfance - Santé - Education Artistique et Culturelle	- Moyens de droit commun : logement, développement économique, emploi et insertion, mobilité, déchets et aménagement, petite enfance, sport et culture, ...
<b>COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS</b>	<b>Gestion directe et en proximité des quartiers :</b> vivre ensemble ; GSUP ; participation des habitants ; éducation et jeunesse ; sport et culture ; rénovation urbaine ; commerces de proximité ; tranquillité et prévention de la délinquance, ...	- Moyens de droit commun : solidarités (Plan canicule, Repas des Aînés, ateliers « manger équilibré à petit budget »...), jeunesse (Ruche des Jeunes), réussites éducatives (PEDT), accès aux droits (Maison France Services), prévention de la délinquance (CLSPD)  - Crédits spécifiques pour le financement de projets à destination du quartier : ateliers numériques, aide administrative personnalisée, dispositif d'aller-vers, PRE
<b>DEPARTEMENT</b>	- Insertion/emploi : accompagnement des bénéficiaires du RSA - Cohésion sociale : enfance et prévention spécialisée, personnes âgées/handicapées, soutien à la parentalité - Santé - Vie associative	- Moyens de droit commun : ASE, PMI, FAJE, Action sociale, Insertion Jeunesse, Autonomie, Culture et Sport ...
<b>MINISTERE DE LA JUSTICE</b>	<b>Sécurité et tranquillité publique,</b> avec des missions de protection des publics vulnérables, de jugement des conflits et de sanction des comportements interdits	- Moyens de droit commun : PJJ, Tribunal Judiciaire
<b>EDUCATION</b>	<b>Réussite éducative,</b> avec l'ensemble	- Moyens de droit commun

<b>NATIONALE</b>	des enseignements et des actions pédagogiques menées au sein des établissements scolaires	
<b>MINISTERE DE L'INTERIEUR</b>	<b>Ordre public</b> : rapprochement police-population	- Moyens de droit commun - Crédits spécifiques : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants
<b>CAF</b>	<b>Social</b> : petite enfance, parentalité, éducation, jeunesse, accès aux droits	- Moyens de droit commun : Convention Territoriale Globale (petite enfance, enfance, action sociale familles, BAFA), logement, CLAS,», soutien financier aux centres sociaux et espaces de vie sociale, Plan Mercredi, Fonds publics et territoire - Crédits spécifiques : appel à projet « Ville, Vie, Vacances
<b>CPAM</b>	<b>accès aux droits et aux soins</b>	- Moyens de droit commun : Complémentaire Santé solidaire (C2S)
<b>BAILLEURS SOCIAUX</b>	<b>Ensemble des axes du contrat de ville, et tout particulièrement sur :</b> - Habitat/cadre de vie/rénovation urbaine: GSUP, rénovation urbaine, réhabilitation du parc social - Tranquillité publique et cadre de vie - Participation des habitants et vie sociale (enquêtes de satisfaction des locataires et développement social des quartiers) - Emploi et insertion - Déchets/développement durable et économie d'énergie	- Moyens de droit commun, Point Info Contact - Crédits spécifiques : abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
<b>FRANCE TRAVAIL</b>	<b>Emploi/insertion</b> : en particulier à travers l'accompagnement des demandeurs d'emploi	- Moyens de droit commun - Opérations spécifiques en direction des QPV : évènements « Place de l'emploi et de la formation » au cœur du quartier
<b>MISSION LOCALE</b>	<b>Emploi/insertion</b> , à destination du public jeune	- Moyens de droit commun : CEJ
<b>DRAC</b>	soutien à la création et à la diffusion artistiques, promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, droits culturels	- Moyen de droit commun : financement de résidences de territoire sur l'ensemble des secteurs artistiques et culturels

## Annexe 2: schéma des instances du Conseil Local et de Prévention de la délinquance



## Annexe 3 : le périmètre du quartier Aiguerande



Sources : DDT69, DGFIP, Métropole de Lyon, RPLS, SIG Ville, SYTRAL

Fond de carte : BDTOPO® – 2023, © IGN Paris – Editée le : 01/02/2024 – Diffusion : libre

## Annexe 4 : Tableau des actions pouvant être déployées dans le cadre de l'abattement TFPB

Axe	Actions
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>
	<b>Agents de médiation sociale</b>
	<b>Agents de développement social et urbain</b>
	<b>Coordonnateur hlm de la gestion de proximité</b>
	<b>Référents sécurité</b>
Formation/soutien des personnels de proximité	<b>Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)</b>
	<b>Sessions de coordination inter-acteurs</b>
	<b>Dispositifs de soutien</b>
Sur-entretien	<i>Renforcement nettoyage</i>
	<i>Enlèvement de tags et graffitis</i>
	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>
	<i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>
Gestion des déchets et encombrants / épaves	<b>Gestion des encombrants</b>
	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>
	<b>Enlèvement des épaves</b>
	<i>Amélioration de la collecte des déchets</i>
Tranquillité résidentielle	<b>Dispositif tranquillité</b>
	<b>Vidéosurveillance (fonctionnement)</b>
	<b>Surveillance des chantiers</b>
	<b>Analyse des besoins en vidéosurveillance</b>
Concertation / sensibilisation des locataires	<b>Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires</b>
	<b>Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...</b>
	<b>Enquêtes de satisfaction territorialisées</b>
Animation, lien social, vivre ensemble	<b>Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »</b>
	<b>Actions d'accompagnement social spécifiques</b>
	<b>Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)</b>
	<b>Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)</b>
	<b>Mise à disposition de locaux associatifs ou de services</b>
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisaton, signalétique...)</i>
	<i>Surcoûts de remise en état des logements</i>
	<b>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)</b>